Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE HUBERT CURIEN situé sur la commune de CORNIMONT.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché:

Marché de fournitures

Forme du Marché:

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

• Produit n°1 Farine 40Kg (réponse le 02/10/2022 au plus tard) – Livraison le : 07/10/2022 - 5 jours de délai de livraison La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison : Collège de Cornimont - chocolat 120, caramel 120, vanille 100...merci

Article 2: Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés cidessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire) 40%
- Prix (prix au kilo ou l'unité) 30%
- Qualité du produit (traçabilité) (etiquetage et DLC) 30%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

• Toute offre remise hors délai sera éliminée.

• Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE HUBERT CURIEN
- David SAGE
- 6 RUE CHARLEMAGNE
- 88310 CORNIMONT

• Responsable des achats : Marie-Helene SCHAEFFER

Téléphone : 03 29 24 11 44Courriel : fcaldefie@vosges.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent : Epinal